



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

N° : PA 2023- 646
Date :

Mis en ligne le : 02 OCT. 2023

02 OCT. 2023

Objet : Village des Sciences : "Il était une fois le cerveau"

Lieux : Place de la Liberté - Place Georges Brassens

Dates : Samedi 7 et mercredi 11 octobre 2023

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment les articles L2212-1 et suivants, lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu les décrets n° 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et n° 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'arrêté municipal relatif à la réglementation sur le bruit n°03-363, en date du 30 octobre 2003 ;

Considérant la volonté de la Direction de la Culture et du Patrimoine d'organiser une animation intitulée "Il était une fois le cerveau" lors des journées de la Fête de la Science aux lieux et dates indiqués en objet ;

Considérant que les places de la Liberté et Georges Brassens seront occupées les 7 et 11 octobre 2023, de 9h à 20h et qu'il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement ;

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

A R R Ê T E

Article 1

A l'occasion de la fête de la science, La Médiathèque organise une animation avec installation de stands et d'ateliers scientifiques les :

7 octobre 2023	Place de la Liberté	De 9h à 20h
11 octobre 2023	Place Georges Brassens	De 9h à 20h

Article 2

A cet effet, le stationnement sera interdit sur 7 places de parking situées face au bâtiment le Romarin, place de la Liberté, le 7 octobre 2023 de 9h à 20h, selon le plan en annexe.

L'allée des Tulipes, devant la Médiathèque, sera interdite à la circulation le 7 octobre 2023 de 9h à 20h.

Article 3

Le 11 octobre 2023, en dehors des créneaux d'installation et de désinstallation de l'animation, la place Georges Brassens sera fermée au moyen des barrières DFCI, situées allée Philippe de Brocard et allée du Rucher tout au long de la manifestation. Les organisateurs s'assureront que le lieu reste constamment accessible aux secours.

Article 4

La pré-signalisation et la signalisation réglementaires ainsi que l'affichage du présent arrêté municipal seront mis en place par la direction Voirie, réseaux et circulation, au minimum 7 jours avant la date des manifestations.

Article 5

Les conducteurs de véhicules devront se conformer strictement à la signalisation en place. Ils seront déclarés entièrement responsables dans le cas où des accidents viendraient à se produire par la suite de l'inobservation du présent arrêté.

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, dans les conditions prévues par le code de la Route.

Article 6

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à dater de sa publication ou notification.

Article 7

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services de la Voirie Réseaux Circulation,
- Madame la Directrice de la Culture et du Patrimoine,
- Monsieur le Directeur de l'Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de Secours de Vitrolles.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles



PLAN

